



Formé aux métiers de juriste, vous exercerez dans les secteurs de la construction et des investissements immobiliers des personnes publiques. S'ouvrent à vous toutes les activités soumises au droit immobilier public : passation, exécution et contentieux de marchés et contrats publics, urbanisme, gestion du domaine public, implantation des bâtiments, occupation des sols et de l'espace, etc.

Le diplôme

Le Master professionnel de Droit immobilier public est un diplôme national de niveau bac + 5 ; de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Préparé par la voie de l'apprentissage, il fait partie de formations proposées par le CFA d'Alembert, organisme issu d'un partenariat entre l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise/Yvelines.

Il conduit, en outre, à l'obtention du certificat de formation professionnelle de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil.

Contacts

Olivier Guezou,
Maître de conférence
en droit public,
Directeur du Master
olivier.guezou@uvsq.fr

Philippe Vanlair
Responsable pédagogique
du CFA d'Alembert
philippe.vanlair@uvsq.fr

Estelle Bosse
Chargée des relations
entreprises
estelle.bosse@versailles.cci.fr

Christelle Jaouen
Responsable administrative
christelle.jaouen@uvsq.fr

Secrétariat pédagogique
01 80 71 00 11
cfa.dalembert@uvsq.fr

CFA d'Alembert
5-7 boulevard d'Alembert
Bâtiment d'Alembert
RDC - Aile B
78280 Guyancourt
www.cfa.uvsq.fr

Les objectifs de la formation

- Conformément à la demande du secteur, le Master de Droit immobilier public repose sur une démarche spécifique tendant à apporter aux apprentis **la compétence par la spécialisation** autour de deux axes principaux - le droit de l'urbanisme et le droit des contrats publics - et **la polyvalence par la diversité des matières abordées**
- Toutes les matières dispensées dans le Master professionnel de Droit immobilier public reposent sur une **approche essentiellement pratique** de l'enseignement
- L'expérience en entreprise, administration ou cabinet, de même que les matières spécifiquement liées à l'apprentissage doivent permettre de renforcer les savoir-faire à la disposition des apprentis
- Les **nouvelles technologies**, au cœur de nombreux séminaires, renforcent cette dimension opérationnelle



Perspectives professionnelles

En collectivités territoriales :

- Directeur des services juridiques, de l'urbanisme, du service marchés et contrats publics
- Juriste spécialisé chargé de la passation et du suivi des marchés publics et/ou de l'urbanisme

En administrations nationales (ministères), entreprises publiques ou établissements publics :

- Responsable de pôle immobilier et foncier
- Responsable du service marchés et contrats
- Juriste marchés publics
- Juriste domaine public et valorisation foncière

En entreprises privées :

- Responsable de service juridique, de service marchés et contrats
- Chargé d'études en urbanisme et/ou urbanisme commercial
- Juriste marchés publics, juriste d'entreprise...

En cabinets d'avocats spécialisés :

- En droit public
- En droit immobilier public
- En droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- En droit de l'environnement
- En droit des contrats publics

Secteurs d'activité

Les employeurs potentiels sont :

- Les collectivités publiques (Etat, collectivités territoriales et leurs regroupements)
- Les établissements publics et entreprises publiques nationales
- Les entreprises privées travaillant pour des personnes publiques (entreprises du BTP et prestataires des administrations)
- Les cabinets d'avocats spécialisés dont la clientèle est composée de personnes publiques ou d'entreprises partenaires de ces personnes publiques

Nos partenaires

Le CFA d'Alembert est en relation partenariale avec des PME-PMI, de grands groupes, des administrations et entreprises du secteur public, des cabinets d'avocats et des études notariales qui engagent nos apprentis. Ces partenaires participent également à la validation de certains modules de nos cycles de formation.

Déroulement de la formation

La formation se déroule sur 1 an, sur le mode de l'alternance :

- 1 semaine à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines/CFA d'Alembert
- 2 semaines en entreprise

Conditions légales

- Etre âgé de moins de 26 ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour le contrat de professionnalisation et autres actions de professionnalisation
- Conclure un contrat de formation par alternance avec un employeur agréé ou habilité
- Etre titulaire d'un permis de travail pour les candidats étrangers

Modalités d'inscription

La sélection des candidats s'effectue sur dossier et entretien de motivation. L'admission définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le CFA d'Alembert apporte une aide à la recherche de l'entreprise.

Pré-requis

Le Master professionnel de Droit immobilier public s'adresse à des étudiants souhaitant poursuivre leur formation professionnelle à Bac + 5 et souhaitant acquérir des compétences pratiques.

En particulier, ceux ayant suivi les formations de :

- Master (M1) de la mention Droit public général
- Master (M1) de la mention Droit public des affaires
- Tout autre diplôme de niveau Bac + 4 ou homologué au niveau II considéré comme équivalent

Programme de la formation

Droit de l'urbanisme et droit foncier :

- Droit de l'urbanisme
- Domanialité publique
- Acquisitions foncières

Droit des contrats publics :

- Marchés publics
- Délégations de service public et partenariats public-privé

Matières d'ouverture :

- Droit de l'environnement
- Droit de la concurrence
- Droit pénal appliqué
- Droit fiscal appliqué
- Pratique administrative
- Pratique contentieuse
- Anglais

Ateliers d'apprentissage

Valorisation de l'expérience d'entreprise

Préparation de mémoire et de soutenance d'apprentissage



Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.

Sous réserve de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage du SMIC variable de 25% à 78%.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.

(source dictionnaire permanent social 2008)

*Ce diplôme est également accessible en formation continue :
formation.continue@admin.uvsq.fr*



Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

- Organisation, mise en œuvre, suivi et/ou validation :
 - des procédures de passation des marchés publics (ou d'autres contrats publics) et de leur exécution
 - des procédures d'instruction et de délivrance des autorisations d'urbanisme
 - des opérations d'aménagement ou de valorisation du domaine public
- Rédaction :
 - de guides ou fiches pratiques à destination de l'employeur, de ses agents ou de ses partenaires
 - de mémoires contentieux
 - consultations juridiques en droit immobilier public, et plus largement en droit public

Tout sur le réseau des écoles

www.ecoles.versailles.cci.fr